

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 74

26 janvier 2005

SOMMAIRE

Allentown S.A., Luxembourg	3538	Industrial Software Development S.A., Luxembourg	3514
Allpar, S.à r.l., Luxembourg	3545	International Business Participations S.A., Pé- tange	3538
Allpar, S.à r.l., Luxembourg	3546	International Business Participations S.A., Pé- tange	3538
Anh-My S.A., Luxembourg	3524	International Business Participations S.A., Pé- tange	3538
Anh-My S.A., Luxembourg	3526	J.E.T. S.A., Foetz	3535
Arasm S.A., Luxembourg	3544	Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Hunche- range	3539
Ban Trade S.A., Luxembourg	3507	Kiggen Chauffages Sanitaires, S.à r.l., Hunche- range	3539
BCP Murano II, S.à r.l., Luxembourg	3515	Lombardini International S.A., Luxembourg	3533
Boval S.A.H., Luxembourg	3506	MDI Invest S.A., Luxembourg	3513
Buziol Investment Soparfi S.A., Luxembourg	3544	MAH Investments S.A., Luxembourg	3521
Ceylon S.A.H., Luxembourg	3506	Maconlux, S.à r.l., Bettembourg	3513
COMALFI Compagnie Alimentaire et Financière S.A., Luxembourg	3533	Maconlux, S.à r.l., Bettembourg	3514
Colombo Holdings S.A., Luxembourg	3549	Malika S.A., Luxembourg	3533
Compagnie de Construction - CDC, S.à r.l., Lu- xembourg	3509	Malika S.A., Luxembourg	3534
Compagnie de Construction - CDC, S.à r.l., Lu- xembourg	3510	Matosys S.A., Pé- tange	3550
Crystal Bull Investments S.A., Luxembourg	3506	Mazars S.A., Luxembourg	3550
CWE Property Holdings S.A., Luxembourg	3527	Mettingham Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	3536
European Auto Lights, S.à r.l., Luxembourg	3507	Milinvest-Lease S.A., Luxembourg	3549
European Auto Lights, S.à r.l., Luxembourg	3508	Minor S.A., Luxembourg	3527
Fibralux S.C.I., Luxembourg	3549	Olive Holdings S.A., Luxembourg	3548
Finex, S.à r.l., Luxembourg	3549	P.R.C. Holding S.A., Luxembourg	3548
Finex, S.à r.l., Luxembourg	3549	P.R.C. Holding S.A., Luxembourg	3548
Finex, S.à r.l., Luxembourg	3550	P.R.C. Holding S.A., Luxembourg	3548
Finex, S.à r.l., Luxembourg	3550	P.R.C. Holding S.A., Luxembourg	3548
Gamon Holding S.A., Luxembourg	3532	P.T. Investments S.A., Luxembourg	3550
GFI Luxembourg S.A., Luxembourg	3547	P.T. Investments S.A., Luxembourg	3552
GFI Luxembourg S.A., Luxembourg	3547	Pefalu, S.à r.l., Luxembourg	3544
GFI Luxembourg S.A., Luxembourg	3547	Pro-Net Services, S.à r.l., Sandweiler	3538
GFI Luxembourg S.A., Luxembourg	3547	Prosper S.A.H., Luxembourg	3506
Gico S.A., Luxembourg	3523	Pub. K Investments S.A., Luxembourg	3521
Groco S.A.H., Luxembourg	3510	Rushmere Properties, S.à r.l., Luxembourg	3531
Groco S.A.H., Luxembourg	3510	S.I.M. S.A., Luxembourg	3520
Groco S.A.H., Luxembourg	3511	Sagitta International S.A., Luxembourg	3522
Groco S.A.H., Luxembourg	3511	Sagitta International S.A., Luxembourg	3522
Groco S.A.H., Luxembourg	3511		
Hobsons Benelux S.A., Luxembourg	3535		
Immo Sud Alliance S.A., Rodange	3526		

Sefinco S.A.H., Luxembourg	3511	Sefinco S.A.H., Luxembourg	3521
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3511	Starston Investments, S.à r.l., Luxembourg	3529
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3512	Stratego Trust S.A., Luxembourg	3546
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3512	Sütter und Partner Immobilien AG, Luxembourg.	3547
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3512	Syrtals International S.A., Luxembourg	3543
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3512	Syrtals International S.A., Luxembourg	3544
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3514	Thelverton Developments, S.à r.l., Luxembourg ..	3539
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3514	Thornham Developments, S.à r.l., Luxembourg ..	3541
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3520	Tracom, S.à r.l., Munsbach	3536
Sefinco S.A.H., Luxembourg	3520	Wanchai Europe S.A., Luxembourg	3535

BOVAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 11.041.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOVAL S.A.H., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(093813.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

PROSPER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.488.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(093831.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

CRYSTAL BULL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 56.315.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(093839.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

CEYLON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.504.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(093841.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

BAN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 56.147.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 octobre 2004
Résolution

3. L'Assemblée décide de renouveler les mandats de M^e Gilles Bouneou et des sociétés UVENSIS et QUESTINA au poste d'administrateur et ce jusqu'à l'Assemblée à tenir en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093550.3/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

EUROPEAN AUTO LIGHTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 103.903.

—
In the year two thousand and four, on the twenty-fifth October.
Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
acting in his capacity as attorney-in-fact of BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, with registered office at 101, Finsbury Pavement, London EC2A 1EJ,

by virtue of a proxy given on October 25, 2004, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state:

1) That BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, is the sole participant of EUROPEAN AUTO LIGHTS, S.à r.l. a «société à responsabilité limitée», with registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, incorporated by deed of the undersigned notary on October 15, 2004, not yet published in the Mémorial C.

2) That the capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) parts of one hundred euro (100.- EUR) each.

3) After this had been set forth, the above named participant, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole participant decides to increase the share capital of the company by an amount of seven hundred and thirty-six thousand four hundred euro (736,400.- EUR) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to seven hundred and forty-eight thousand nine hundred euro (748,900.- EUR) by the issue of seven thousand three hundred and sixty-four (7,364) new parts of one hundred euro (100.- EUR) each.

Subscription and payment

The seven thousand three hundred and sixty-four (7,364) new parts have been entirely subscribed and fully paid up in cash by BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, prenamed, represented as aforesaid, so that the amount of seven hundred and thirty-six thousand four hundred euro (736,400.- EUR) is from now on at the free and entire disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

Second resolution

The sole participant decides to amend Article 7 of the Articles of Incorporation, in order to put it in accordance with the foregoing resolution, as follows:

«**Art. 7.** The capital of the company is fixed at seven hundred and forty-eight thousand nine hundred euro (748,900.- EUR) divided into seven thousand four hundred and eighty-nine (7,489) parts of one hundred euro (100.- EUR) each.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present increase of capital, are estimated at 9,300.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, avec siège social au 101, Finsbury Pavement, Londres EC2A 1EJ,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 octobre 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne vaudra par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée EUROPEAN AUTO LIGHTS, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C.

2) Que le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Ces faits exposés, l'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept cent trente-six mille quatre cents euros (736.400,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) à sept cent quarante-huit mille neuf cents euros (748.900,- EUR) par l'émission de sept mille trois cent soixante-quatre (7.364) parts sociales nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Les sept mille trois cent soixante-quatre (7.364) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites et intégralement libérées moyennant versement en espèces par BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus, de sorte que la somme de sept cent trente-six mille quatre cents euros (736.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède, comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à sept cent quarante-huit mille neuf cents euros (748.900,- EUR) représenté par sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf (7.489) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 9.300,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Becker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 52, case 12. – Reçu 7.364 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

P. Frieders.

(093713.3/212/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

EUROPEAN AUTO LIGHTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 103.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

P. Frieders.

(093714.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION - CDC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 16.860.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMPAGNIE DE CONSTRUCTION - CDC, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 2, place de Strasbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 16.861, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 1979 publié au Mémorial, Recueil C, numéro 204 du 4 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 49 du 10 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Camille Diederich, ingénieur civil E.P.F.Z, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Priester, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte les cessions de parts intervenues entre associés en date du 1^{er} janvier 2004.

L'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) divisé en mille (1.000) parts égales.

Les parts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Camille Diederich	6 parts
2. Monsieur Jean Feyereisen	171 parts
3. Monsieur Carlo Walentiny	160 parts
4. Monsieur Henri Toss	160 parts
5. Monsieur Claude Didier	160 parts
6. Monsieur Jean-Marc Kieffer	158 parts
7. Monsieur François Braun	70 parts
8. Monsieur Pierre Priester	60 parts
9. Monsieur Marc Friob	55 parts
Total: mille parts	1.000 parts»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les parts ne peuvent être cédées ou transmises que dans les cas et selon les conditions et modalités suivantes:

1) Entre vifs les parts ne peuvent être cédées à des associés et à des non associés que moyennant l'agrément de trois quarts du capital social donné en assemblée générale, sauf en cas de cession à des descendants en ligne directe du cédant, auquel cas les parts peuvent être cédées librement, à condition que le cessionnaire remplisse la condition de l'alinéa 1^{er} du présent article et sous réserve du droit de préemption dont question ci-après.

En cas d'octroi de cet agrément, les associés ont un droit de préemption sur les parts à céder. A cet effet le cédant devra offrir les parts qu'il entend céder par préférence, au prix ci-dessus défini, à ses co-associés en proportion de leur participation dans la société. En cas de non-exercice par certains associés de leur droit de préemption endéans le mois de l'offre de cession qui leur a été faite, le droit de préemption non exercé peut être exercé par le ou les associés ayant accepté de racheter les parts offertes pendant un nouveau délai d'un mois. A l'expiration de ces délais, l'associé pourra céder les parts, sur lesquelles aucun droit de préemption n'a été exercé, à l'associé qu'il avait proposé initialement comme acquéreur.

2) Les parts ne peuvent être transmises à cause de mort à des associés ou à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants, sauf en cas de transmission à des descendants en ligne directe du défunt remplissant les conditions de l'alinéa 1^{er} du présent article.

En cas de refus d'agrément, les parts sociales de l'associé décédé peuvent être acquises soit par les autres associés, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées par la loi pour le rachat de ses propres parts. A défaut l'héritier pourra demander la dissolution de la société.

Le prix de rachat des parts sociales se calculera de la manière ci-dessus indiquée pour la cession entre vifs.»

Troisième résolution

L'assemblée confirme la composition du Comité de Direction comme suit:

- a. Monsieur Camille Diederich, Président
- b. Monsieur Jean Feyereisen, Vice-Président
- c. Monsieur Carlo Walentiny, Membre
- d. Monsieur Pierre Priester, Membre

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Diederich, P. Priester, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 12, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

F. Baden.

(093599.3/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION - CDC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 16.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093609.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GROCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 44.966.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2002 et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de LUF 6.500.000,- en EUR 161.130,79. Le capital souscrit de la société est dorénavant fixé à cent soixante et un mille cent trente euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 161.130,79), représenté par mille (1.000) actions, sans désignation de valeur, entièrement libérées.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour GROCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092922.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

GROCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 44.966.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour GROCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(092916.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

GROCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 44.966.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour GROCO S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(092915.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

GROCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 44.966.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02547, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour GROCO S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(092914.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

GROCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 44.966.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02504 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour GROCO S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(092920.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.203.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093314.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.203.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO, S.A., Société Anonyme Holding
 EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
 A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093316.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 29.203.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding
 EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
 A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093318.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 29.203.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding
 EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
 A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093320.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 29.203.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding
 EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
 A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093323.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 29.203.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding
 EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
 S. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093324.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

MDI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 53.616.

Cooptation

Le conseil d'administration de la société M.D.I. INVEST S.A. coopte Monsieur Serge Herman, né le 21 mars 1939 à Paris 13^{ème}, demeurant à F-92 Garches, 8, avenue Brezin, en tant qu'administrateur suite à la démission de Monsieur Alain Charlet jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 13 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093119.3/510/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

MACONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.
R. C. Luxembourg B 63.057.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio Manuel Da Silva Carvalho, gérant de société, né à Girabolhos Seia, Portugal, le 29 septembre 1975 (Matricule 1975 09 29 217), demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange,

2.- Monsieur José Dos Santos Ventura, maçon, né à Lousa, Portugal, le 26 septembre 1944 (Matricule 1944 09 26 137), demeurant à L-3210 Bettembourg, 7, rue Nic Weber.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée MACONLUX S.à r.l., (matricule 1998 24 01 170), avec siège social à L-1880 Luxembourg, 74, rue Pierre Krier, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 63.057,

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 janvier 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 337 du 13 mai 1998, dont les statuts ont été modifiées pour la dernière fois suivant procès-verbal sous seing privé en date du 26 novembre 2001, publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1101 du 18 juillet 2002.

Lesquels associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et dont ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide de transférer le siège social à Bettembourg.

2.- Suite à la résolution qui précède le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Bettembourg.» (...)

3.- L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

4.- L'assemblée décide de révoquer sa gérante technique Madame Svetlana Stoyanova et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

5.- Est nommé nouveau gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur José Dias De Carvalho, gérant de société, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 1^{er} janvier 1949 (Matricule 1949 01 01 937), demeurant à L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf, également ici présent et cet acceptant.

6.- L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de Monsieur Antonio Manuel Da Silva Carvalho, prénommé en tant que gérant administratif de la société.

7.- La société est valablement engagée en toutes circonstances sous les signatures conjointes de ses deux gérants.

8.- L'assemblée générale décide d'accepter la cession de cinq (5) parts sociales que Monsieur José Dos Santos Ventura, préqualifié, détient dans la prédite société à Monsieur Antonio Manuel Da Silva Carvalho, prénommé et ce acceptant pour et moyennant le prix de six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la passation des présentes et hors la présence du notaire.

La société à responsabilité limitée MACONLUX, S.à r.l., déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais en totalité entre les mains de Monsieur Antonio Manuel Da Silva Carvalho, préqualifié.

9.- L'assemblée générale décide de renoncer à l'indication de la souscription du capital social à l'article 6 des statuts. Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Carvalho, Dos Santos Ventura, Dias De Carvalho, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 novembre 2004, vol. 889, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins d'ordre administratif.

Differdange, le 11 novembre 2004.

R. Schuman.

(093076.3/237/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

MACONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

R. C. Luxembourg B 63.057.

Statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Schumann.

(093079.3/237/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 55.481.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signatures

Administrateurs

(093216.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.203.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2000 et avec effet au 1^{er} juillet 2000, le capital social de la société a été converti de DEM 800.000,- en EUR 409.033,50. Le capital social est dorénavant fixé à quatre cent neuf mille trente-trois euros et cinquante cents (EUR 409.033,50), divisé en huit cent (800) actions, sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093361.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.203.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 16 novembre 2004 réf. LSO-AW03477 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(093364.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

BCP MURANO II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 104.052.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the fourth day of the month of November.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

BCP MURANO I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of this day, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and in the process of being registered,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company BCP MURANO II, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BCP MURANO II, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a partic-

ipation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday of the month of January at 11.00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st December of each year and ends on 30th November of the next year (except for the first accounting year of the Company which begins on the date of the incorporation and ends on 30th November 2005).

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payment
BCP MURANO I, S.à r.l.	500	EUR 12,500
	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- The registered office of the Company is fixed at
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Lionel Yves Assant	Principal	7, Portobello, Mews, London W11 3DQ	22 May 1972	Neuilly-sur-Seine
John Sutherland	Manager	9, rue Principale, Hostert L-6990, Luxembourg	2nd December 1964	Lower Hutt, New Zeland

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30th November 2005.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch,

A comparu:

BCP MURANO I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et étant en cours d'enregistrement,

représentée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Laquelle comparante agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée BCP MURANO II, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BCP MURANO II, S.à r.l. («la Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins 8 jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou

sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le deuxième lundi du mois de janvier à 11.00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de la prochaine année (excepté pour la première année sociale de la Société qui commence à la date de constitution et se termine le 30 novembre 2005).

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels à la fin de l'année sociale.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
BCP MURANO I, S.à r.l.	500	12.500 EUR
Total	500	12.500 EUR

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacune avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Lionel Yves Assant	Principal	7, Portobello, Mews, Londres W11 3DQ	22 mai 1972	Neuilly-sur-Seine
John Sutherland	Manager	9, rue Principale, Hostert L-6990, Luxembourg	2 décembre 1964	Lower Hutt, Nouvelle Zélande

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 30 novembre 2005.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2004, vol. 429, fol. 24, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(093664.3/242/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

S.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.422.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093472.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 29.203.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2000, les mandats des Administrateurs Monsieur Guy Baumann, Monsieur Jean Bodoni, Monsieur Guy Kettmann et Monsieur Albert Pennacchio ainsi que celui du Commissaire aux comptes Madame Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093462.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 29.203.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Monsieur Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: Messieurs Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093464.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.203.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 septembre 1998, la décision des Administrateurs et du Commissaire aux comptes du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera avec ceux de ces collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2000.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: Monsieur Guy Baumann, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Monsieur Jean Bodoni, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Monsieur Jean Bodoni, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Monsieur Guy Kettmann, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Monsieur Albert Pennacchio, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Madame Myriam Spiroux-Jacoby, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour SEFINCO S.A., Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093470.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

PUB. K INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 60.496.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement
le 26 octobre 2004, à 15.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle, avec effet au 6 juin 2003, pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire actuels. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009. Le conseil d'administration se compose de Monsieur Claude Lefrançois, Monsieur Pierre Lefrançois et Madame Véronique Lefrançois. Le commissaire aux comptes est la société SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH - SRE - S.A.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093525.3/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

MAH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.644.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 octobre 2004 que:

- le changement d'adresse pour Monsieur Lennart Stenke fût noté i.e. nouvelle adresse: 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

- Maître Tom Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg) fût élu comme nouveau administrateur de la société en remplaçant Monsieur Frank Provost, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 11 novembre, 1972 à Paris, France) de la société de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre, 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093618.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

SAGITTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 42.727.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SAGITTA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ci-après dénommée la «Société».

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42.727 et fut constituée originellement sous la dénomination de BLANCO HOLDING S.A., suivant acte notarié du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 175 du 22 avril 1993.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte notarié du 21 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 122 du 11 mars 1996.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laura Laine, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) De convertir le capital social souscrit de la Société de même que la comptabilité de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF du capital social actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) en quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept mille Euros et cinq cents (495.787,05 EUR).

2) De supprimer la valeur nominale des deux mille (2.000) actions existantes de la Société.

3) De modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter la conversion ci-avant intervenue. L'article cinq (5) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq cents (495.787,05 EUR) divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.»

4) De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société par la suppression au premier alinéa des mots «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze»;

5) De modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société par la suppression de la deuxième partie de la phrase, commençant par «à l'exception » et finissant par «trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize».

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate que par suite du basculement à l'Euro (EUR), le capital social souscrit de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en Euros (EUR) et que par conséquent le capital social souscrit actuel de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion de 1,- EUR=40,3399 LUF, en capital d'un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq cents (495.787,05 EUR).

Deuxième résolution

En conséquence directe de cette conversion en Euro (EUR), l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'annuler la valeur nominale des deux mille (2.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social souscrit.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de remplacer l'article cinq (5) existant des statuts de la Société par le nouvel Article cinq (5) suivant, de manière à refléter la conversion en Euro évoquée ci-dessus:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros et cinq cents (495.787,05 EUR) divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article treize (13) des statuts en supprimant à la fin du premier alinéa les mots «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-quatorze.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer à l'article quatorze (14) des statuts de la Société, la seconde partie de la phrase, commençant par «à l'exception..... » et se terminant par «le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize.»

L'article quatorze (14) aura finalement la teneur suivante:

«L'année sociale de la société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, L. Laine, A. Kamarowsky, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2004, vol. 889, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(093684.2/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

SAGITTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 42.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(093687.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 70.027.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 17 novembre 2004, à dix heures, au siège de la société que:

Résolution unique

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité, de rectifier l'erreur matérielle commise lors de la rédaction de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 novembre 2004, enregistré le 15 novembre 2004, sous la référence LSO- AW03425 et déposé au Registre de Commerce le 16 novembre 2004, sous le n° L040092610.4.

L'erreur précitée s'est glissée dans la première résolution, à savoir:

- il convient de lire le mot perte et non bénéfice, comme l'atteste le bilan, les comptes de profits et pertes, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes déposés à la même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093778.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

ANH-MY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.093.

In the year two thousand and four, on the twenty-first day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ANH-MY S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary of 28 July 2004, published in the Mémorial C number 1010 of 11 October 2004 and entered in the Trade and Companies Register in Luxembourg, Section B, under the number B 102.093. The articles of incorporation have last been amended by a deed of the undersigned notary of September 17, 2004, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is declared open at 6.30 p.m. with Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Manfred Muller, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Joanna Pecelik, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To increase the corporate capital by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred thirty-one thousand euro (EUR 431,000.-) to four hundred seventy-one thousand euro (EUR 471,000.-).

2) To issue thirty-two thousand (32,000) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3) To acknowledge the waiver by the existing shareholders other than DUKE STREET CAPITAL V Ltd of their preferential subscription rights, accept subscription for these new shares by DUKE STREET CAPITAL V Ltd and accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4) To amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred thirty-one thousand euro (EUR 431,000.-) to four hundred seventy-one thousand euro (EUR 471,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue thirty-two thousand (32,000) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

The general meeting acknowledged the waiver by the existing shareholders other than DUKE STREET CAPITAL V Ltd of their preferential subscription rights.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of DUKE STREET CAPITAL V Ltd, a company governed by the laws of England, having its registered office at Almack House, 28 King Street, SW1Y 6XA, London, England, by virtue of a proxy given on 21 October 2004 (the «Subscriber»).

The Subscriber declared to subscribe for thirty-two thousand (32,000) new shares having each a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and to make payment for such new shares by a contribution in cash in the amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-).

The amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot the thirty-two thousand (32,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«Art. 5. Corporate Capital (first paragraph)

The subscribed capital of the Company is set at four hundred seventy-one thousand euro (EUR 471,000.-) divided into three hundred seventy-six thousand eight hundred (376,800) shares, with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ANH-MY S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1010 du 11 octobre 2004 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 102.093. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 17 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Manfred Muller, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joanna Pecenik, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille euros (EUR 431.000,-) à quatre cent soixante et onze mille euros (EUR 471.000,-).

2 Emission de trente-deux mille (32.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Constat de la renonciation par les actionnaires existants à l'exception de DUKE STREET CAPITAL V Ltd à leur droit préférentiel de souscription, acceptation de la souscription de ces actions nouvelles par DUKE STREET CAPITAL V Ltd et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'article 5, alinéa premier, des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille euros (EUR 431.000,-) à quatre cent soixante et onze mille euros (EUR 471.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre trente-deux mille (32.000,-) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

L'assemblée générale a constaté la renonciation par les actionnaires existants à l'exception de DUKE STREET CAPITAL V Ltd à leur droit préférentiel de souscription.

Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Jean-Paul Spang, prénommé, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de DUKE STREET CAPITAL V Ltd, une société de droit anglais ayant son siège social à Almack House, 28 King Street, SW1Y 6XA, Londres, Royaume-Uni,

en vertu d'une procuration donnée le 21 octobre 2004 (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire trente-deux mille (32.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en espèces d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-).

Le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les trente-deux mille (32.000) actions nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Art. 5. Capital social (alinéa 1^{er})

Le capital social de la Société est fixé à quatre cent soixante et onze mille euros (EUR 471.000,-) divisé en trois cent soixante-seize mille huit cents (376.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, M. Muller, J. Pecenik, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2004, vol. 889, fol. 24, case 1. – Reçu 400 euros.

Le Receveur ff.(signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(093678.3/239/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

ANH-MY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 102.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(093683.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

IMMO SUD ALLIANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 231, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.221.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(093685.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

MINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.587.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juillet 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Diederich Georges sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme
MINOR S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093589.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 63.633.

—
In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.
Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 63.633, incorporated under the name CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A. pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 6 March 1998, published in the Mémorial, Recueil C of 12 June 1998, Number 425. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 14 February 2001, published in the Mémorial, Recueil C of 5 October 2001, Number 848.

The meeting was opened at 10.40 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Cornelia Fischer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CWE PROPERTY HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.633, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 6 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil C du 12 juin 1998, numéro 425. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 14 février 2001, publié au Mémorial, Recueil C du 5 octobre 2001, numéro 848.

L'Assemblée est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia Fischer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, C. Fischer, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

F. Baden.

(093693.3/200/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 71.741.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.

Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 71.741, incorporated pursuant to a deed of Me Léon Thomas Metzler, notary public, residing in Luxembourg, in replacement of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 07 September 1999, published in the Mémorial, Recueil C of 1 December 1999, Number 912. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 14 September 2001, published in the Mémorial, Recueil C of 12 February 2002, Number 233.

The meeting was opened at 10.35 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Cornelia Fischer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée STARSTON INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.741, constituée suivant acte reçu par M^e Léon Thomas Metzler, notaire, résidant à Luxembourg, en remplacement de M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 7 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C du 1^{er} décembre 1999, numéro 912. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 14 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C du 12 février 2002, numéro 233.

L'Assemblée est ouverte à 10.35 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia Fischer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, C. Fischer, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

F. Baden.

(093754.3/200/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 75.567.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.
Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 75.567, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 19 April, 2000, published in the Mémorial, Recueil C of 25 August, 2000, Number 606.

The meeting was opened at 10.00 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Cornelia Fischer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de RUSHMERE PROPERTIES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 75.567, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil C du 25 août 2000, numéro 606.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia Fischer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, C. Fischer, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 49, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

F. Baden.

(093695.3/200/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GAMON HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxembourg B 68.366.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Oktober 2004.

Die Mandate des Verwaltungsrats sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Luxemburg, 21. Oktober 2004.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093659.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.861.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 novembre 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
COMALFI COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET FINANCIERE S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093591.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.586.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 août 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Lombardini Romolo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
LOMBARDINI INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093603.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

MALIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.889.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MALIKA S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 76.899 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 866 du 28 novembre 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 656 du 21 août 2001.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quatre mille six cents (4.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent soixante mille euros (EUR 460.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-six euros et trois cents (EUR 87.286,03), pour le ramener provisoirement de son montant actuel de quatre cent soixante mille euros (EUR

460.000,-) représenté par quatre mille six cents (4.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois cent soixante-douze mille sept cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 372.713,97) par compensation avec les pertes existantes au 31 décembre 2003.

2. Réduction du capital social à concurrence de trois cent quarante et un mille sept cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 341.713,97) pour le porter de son montant provisoire de trois cent soixante-douze mille sept cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 372.713,97) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Annulation au prorata de la participation des actionnaires du nombre d'actions représentatives du capital social conformément aux deux réductions du capital social ci-dessus relatées et modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société une première fois à concurrence de quatre-vingt-sept mille deux cent quatre-vingt-six euros et trois cents (EUR 87.286,03), pour le ramener de son montant actuel de quatre cent soixante mille euros (EUR 460.000,-) représenté par quatre mille six cents (4.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois cent soixante-douze mille sept cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 372.713,97) par compensation avec les pertes existantes au 31.12.2003.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie des comptes annuels au 31.12.2003 tels qu'approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 5 octobre 2004, ainsi que par un certificat du commissaire aux comptes, lesquels états financiers et certificat, après signature ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Le capital social de la Société est réduit une deuxième fois à concurrence de trois cent quarante et un mille sept cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 341.713,97) pour le porter de son montant de trois cent soixante-douze mille sept cent treize euros et quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 372.713,97) à trente et un mille euros (EUR 31.000) par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, la réduction totale du capital social s'élève à la somme de quatre cent vingt-neuf mille euros (EUR 429.000,-) de sorte que l'assemblée générale décide parallèlement l'annulation correspondante de quatre mille deux cent quatre-vingt-dix (4.290) actions de la Société. Cette annulation s'effectuera au prorata de la participation des actionnaires dans le capital social.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, vol. 145S, fol.55, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(094198.3/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

MALIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.889.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1394 du 29 octobre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(094199.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

WANCHAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.119.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 septembre 2004

Première résolution

Monsieur Patrick Bellaiche, administrateur de société, né le 25 septembre 1944 à Tunis (Tunisie) demeurant 25, rue Ruhmkorff à Paris (17^e) est nommé administrateur délégué de la société WANCHAI EUROPE S.A. avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093615.3/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

J.E.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 89.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03900, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(093688.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

HOBSONS BENELUX, Société Anonyme.

Succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.067.

HOBSONS BELGIUM, Société Anonyme.

Siège social: B-1030 Schaerbeek, 55/8, Boulevard Reyers.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2004

1. Il a été décidé par le conseil d'administration de la société belge HOBSONS BELGIUM, de créer une succursale luxembourgeoise et de lui donner pour dénomination HOBSONS BENELUX.

2. Il a été décidé que la succursale luxembourgeoise établira son siège social à compter du 1^{er} novembre 2004 à l'adresse suivante:

46a, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Il a été décidé que la succursale luxembourgeoise aura pour activité:

«La réalisation de publications sous quelque forme que ce soit (papier, électronique, internet, CD Rom, ...) et d'une façon générale toutes opérations commerciales ou civiles, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, en relation quelconque avec son activité, ou pouvant en faciliter la réalisation.»

4. Il a été décidé de nommer au poste de représentant de la succursale luxembourgeoise:

Monsieur Eric Charvet, administrateur

né le 16 décembre 1960 à Lyon, demeurant 14, rue Choron à F-75009 Paris.

A ce titre, le représentant a reçu tous les pouvoirs nécessaires afin de représenter, d'organiser et de diriger la succursale.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093730.3/1185/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

TRACOMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 71.023.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(093689.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

METTINGHAM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.148.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.

Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of METTINGHAM INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 73.148, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 01 December 1999, published in the Mémorial, Recueil C of 4 February 2000, Number 120.

The meeting was opened at 10.30 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Cornelia Fischer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée METTINGHAM INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 73.148, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C du 4 février 2000, numéro 120.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia Fischer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, C. Fischer, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 50, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

F. Baden.

(093749.3/200/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

PRO-NET SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 66.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(093691.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

ALLENTOWN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.939.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 août 2004*

- Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Lanners René, décédé. Son mandat viendra é échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Pour extrait sincère et conforme

ALLENTOWN S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093605.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 48.237.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094000.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 48.237.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094001.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J. B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 48.237.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094002.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 10, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 64.042.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange le 19 novembre 2004.

Signature.

(094005.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

KIGGEN CHAUFFAGES SANITAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 10, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 64.042.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange le 19 novembre 2004.

Signature.

(094007.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 66.983.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.

Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 66.983, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 26 October 1998, published in the Mémorial, Recueil C of 18 January, 1999, Number 26. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg, on 21 May 1999, published in the Mémorial, Recueil C of 5 August 1999, Number 598.

The meeting was opened at 10.15 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Cornelia Fischer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée THELVERTON DEVELOPMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.983, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C du 18 janvier 1999, numéro 26. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Paul Frieders, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C du 5 août 1999, numéro 598.

L'Assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia Fischer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires toute partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, C. Fischer, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

F. Baden.

(093697.3/200/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 66.984.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh of October.

Before Me Frank Baden, notary public, with office in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 66.984, incorporated pursuant to a deed of Me Frank Baden, notary public, residing in Luxembourg, on 26 October 1998, published in the Mémorial, Recueil C of 14 January, 1999, Number 21. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary public, residing in Luxembourg, on 21 May 1999, published in the Mémorial, Recueil C of 5 August 1999, Number 598.

The meeting was opened at 10.10 a.m., with Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Cornelia Fischer, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company.
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the company CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 68.541.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically, renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée THORNHAM DEVELOPMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.984, constituée suivant acte reçu par M^e Frank Baden, notaire, résidant à Luxembourg en date du 26 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil C du 14 janvier 1999, numéro 21. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Paul Frieders, notaire, résidant à Luxembourg en date du 21 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C du 5 août 1999, numéro 598.

L'Assemblée est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Cornelia Fischer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CWE MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.541.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, C. Fischer, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

F. Baden.

(093705.3/200/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

SYRTALS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.398.

L'an deux mille quatre, le seize novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SYRTALS INTERNATIONAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 83.398, ayant son siège social à Luxembourg constituée originairement sous la dénomination de ALGORI SCORE S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 131 du 24 janvier 2002.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 13 octobre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille deux cents (4.200) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de quarante-deux mille (42.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'objet social de la Société est modifié et en conséquence l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, la conception, le développement et la commercialisation de produits informatiques logiciels ou matériels; la maîtrise et la sécurité des moyens de communication, la formation, la maintenance, l'installation et la gestion des serveurs de données, ainsi que toute activité se rapportant de près ou de loin à cet objet ou permettant d'en favoriser directement ou indirectement le développement.

La Société a en outre pour objet la prise de participations par tous moyens, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères créées ou à créer, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, groupement d'intérêt économique, location, gérance, option, achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, vol. 145S, fol. 66, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

J. Elvinger.

Signé par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en vertu d'un mandat verbal, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.

(094200.3/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

SYRTALS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.398.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1492 du 16 novembre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094201.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 100.624.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2004

1. La démission de Madame Scheifer-Gillen Romaine, administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur de la société en son remplacement, Monsieur Vincenzo Arno', maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219 Grand-Duché de Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme
BUZIOL INVESTMENT SOPARFI S.A.

A. De Bernardi / M-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093608.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

PEFALU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1456 Luxembourg, 90, rue de l'Egalité.
H. R. Luxemburg B 86.196.

Tagesordnung:

1. Verlegung des Firmensitzes

Beschluss:

1. In Übereinstimmung mit Artikel 2 der Statuten der Gesellschaft wird der Firmensitz der Gesellschaft PEFALU, S.à r.l. mit Wirkung vom 1. November 2004 von

19, rue Walram, L-2715 Luxembourg

an die Adresse

90, rue de l'égalité, L-1456 Luxembourg

verlegt.

A. Iskhakov

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093700.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

ARASM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02785, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(093955.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

ALLPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.107.

In the year two thousand and four, on the second of November.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CAMARGO CORRÊA S.A., a company incorporated and governed by the laws of Brazil, having its registered office at Rua Funchal 160, in the city and state of São Paulo, Brazil, registered with the trade and companies register («Junta Comercial») of the state of São Paulo, under the number 35 3 0014508 9, here represented by Ms. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Sao Paulo, on 28 October 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ALLPAR, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 99.107, incorporated pursuant to its Memorandum of Association, filed with the Cayman Islands register, and registered under no 95070 on December 16, 1999. The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary, on 18 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 March 2004, number 352.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty-three million eight hundred forty-six thousand four hundred United States Dollars (USD 33,846,400.-), in order to reduce it from its current amount of two hundred thirty million nine hundred fifty-three thousand nine hundred United States Dollars (USD 230,953,900.-) to one hundred ninety-seven million one hundred seven thousand five hundred United States Dollars (USD 197,107,500.-) by cancellation of three hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-four (338,464) shares held by the sole shareholder. The sole shareholder acknowledges and confirms the availability of the capital to proceed with such a reduction.

The resulting reimbursement of the share capital will be allocated to the sole shareholder of the Company.

The sole shareholder decides to confer all powers to the Company's board of managers to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the cancellation of the shares, including effectuating reimbursement to the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 7 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«7. The issued share capital is set at one hundred ninety-seven million one hundred seven thousand five hundred United States Dollars (USD 197,107,500.-) represented by one million nine hundred seventy-one thousand seventy-five (1,971,075) shares having a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

CAMARGO CORRÊA S.A., une société constituée et existant selon les lois du Brésil, ayant son siège social au Rua Funchal 160, dans la ville et l'état de Sao Paulo, Brésil, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés («Junta Comercial») de l'état de Sao Paulo, sous le numéro 35 3 0014508 9,

ici représentée par Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sao Paulo, le 28 octobre 2004,

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Cette société est l'associée unique de ALLPAR, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 99.107, constituée suivant ses Statuts, inscrits auprès du registre des Iles Cayman, et enregistrés sous le no 95070 le 16 décembre 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mars 2004, numéro 352.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente-trois millions huit cent quarante-six mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 33.846.400,-), afin de le porter de son montant actuel de deux cent trente millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cents dollars des Etats-Unis (USD 230.953.900,-) à cent quatre-vingt dix-sept millions cent sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 197.107.500,-) par l'annulation de trois cent trente-huit mille quatre cent soixante-quatre (338.464) parts sociales détenues par l'associé unique. L'associé unique constate et confirme la disponibilité du capital afin de procéder à cette réduction.

Le remboursement résultant de cette réduction de capital sera attribué à l'associé unique de la Société.

L'associé unique donne pouvoir au conseil de gérance aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat, certificat et instrument et de prendre toute mesure en rapport avec l'annulation des parts sociales, incluant le remboursement à l'associé unique.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«7. Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt dix-sept millions cent sept mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 197.107.500,-) représentée par un million neuf cent soixante et onze mille soixante-quinze (1.971.075) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à un vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 51, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(094195.3/230/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

ALLPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.107.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1402 du 2 novembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(094196.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2004.

STRATEGO TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 81.625.

*Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 20 septembre 2004*

Résolutions

1. La démission de la société REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., avec son siège social 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée.

2. La société AACO, S.à r.l., avec siège social 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, est nommée réviseur externe de notre société pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

M. Reynders

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093915.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.641.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature.

(093639.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.641.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature.

(093640.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature.

(093642.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

GFI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.641.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03571 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature.

(093643.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

SÜTTER UND PARTNER IMMOBILIEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 72.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2004

1. L'Assemblée prend note de la démission de l'actuel administrateur, à savoir Monsieur Mario Perissinotto, demeurant à Dolo, Venezia (Italie), qui sera remplacé par Monsieur Giacomo Ferraro, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le nouveau Administrateur terminera le mandat d'Administrateur sortant.

2. Décharge est accordée à l'Administrateur sortant pour l'exercice de son mandat du 6 septembre 2002 jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SÜTTER UND PARTNER IMMOBILIEN AG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03603. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093637.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

P.R.C. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.569.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

(093729.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

P.R.C. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.569.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

(093731.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

P.R.C. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.569.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

(093733.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

P.R.C. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.569.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliataire
Signatures

(093735.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

OLIVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 82.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLIVE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

(093800.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

COLOMBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 65.500.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COLOMBO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(093807.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

FIBRALUX S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale du 29 octobre 2004 que Madame Martine Felciai, épouse Rinaudo, a été remplacée par Monsieur Bert Jan Haverkamp comme gérant unique de la société.

Pour extrait conforme

L. Niedner

Avocat à la cour

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2004, réf. LSO-AW03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092746.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

MILINVEST-LEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.371.

Résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social le 19 mai 2003

1. Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels 2008.

Pour extrait conforme

S. Litvine

Administrateur délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093911.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

FINEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 29, rue Wurth-Paquet.

R. C. Luxembourg B 74.557.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093442.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

FINEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 29, rue Wurth-Paquet.

R. C. Luxembourg B 74.557.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093444.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

FINEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 29, rue Wurth-Paquet.
R. C. Luxembourg B 74.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093446.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

FINEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 29, rue Wurth-Paquet.
R. C. Luxembourg B 74.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(093447.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2004.

MAZARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 56.248.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 novembre 2004

Résolution unique

A compter de ce jour, le Conseil d'Administration donne pouvoir à Monsieur Joseph Hobscheid, réviseur d'entreprises, d'engager la société au niveau professionnel, conjointement avec un associé.

Dès lors, il pourra signer tout document relevant de la profession du réviseur d'entreprises et engageant notre société d'un point de vue professionnel, ensemble avec un associé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Slendzak

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2004, réf. LSO-AW04271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093928.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

MATOSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 2-4, rue Jean-Pierre Kirchen.
R. C. Luxembourg B 67.686.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW04012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 novembre 2004.

Signature.

(094009.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2004.

P.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.338.

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P.T. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 88.338, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 septembre 2002, numéro 1.398.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Feller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 121.600,- (cent vingt et un mille six cents Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 180.000,- (cent quatre vingt mille Euros) à EUR 58.400,- (cinquante-huit mille quatre cents Euros), par l'annulation de 1.216 (mille deux cent seize) actions existantes de la société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, afin de compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 31 décembre 2003, à concurrence de EUR 121.572,64 (cent vingt et un mille cinq cent soixante-douze Euros et soixante-quatre cents) et constituer avec le solde restant de la réduction, soit la somme de EUR 27,36 (vingt-sept Euros et trente-six cents), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, un compte de réserve spécial dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve.

2. Augmentation de capital à concurrence de EUR 341.600,- (trois cent quarante et un mille six cents Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 58.400,- (cinquante-huit mille quatre cents Euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros), par la création et l'émission de 3.416 (trois mille quatre cent seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, à souscrire au pair, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

3.- Souscription et libération des nouvelles actions

4.- Modification de l'article 3 des statuts

5.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 121.600,- (cent vingt et un mille six cents Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 180.000,- (cent quatre-vingt mille Euros) à EUR 58.400 par l'annulation de 1.216 (mille deux cent seize) actions existantes de la société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, afin de compenser des pertes subies et constatées suite à un état comptable arrêté au 31 décembre 2003, à concurrence de EUR 121.572,64 (cent vingt et un mille cinq cent soixante-douze Euros et soixante-quatre cents) et constituer avec le solde restant de la réduction, soit la somme de EUR 27,36, dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés, un compte de réserve spécial dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies ou pour augmenter le capital social souscrit par incorporation de cette réserve.

L'état comptable arrêté au 31 décembre 2003 restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 341.600,- (trois cent quarante et un mille six cents Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 58.400,- (cinquante-huit mille quatre cents Euros) à EUR 400.000,- (quatre cent mille Euros), par la création et l'émission de 3.416 (trois mille quatre cent seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, à souscrire au pair, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

Troisième résolution

Les 3.416 (trois mille quatre cent seize) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

1. SALCOM ESTATES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Road Town, Tropic Isle Building, British Virgin Islands, mille huit cent quatre-vingt seize actions.	1.896
2.- Madame Adriana Messuri, demeurant à Via Arangio Ruiz n.83, Naples (Italie), sept cent soixante actions	760

3.- Monsieur Roberto Bucci, demeurant à Via Arangio Ruiz n.83, Naples (Italie), sept cent soixante actions	760
Total: trois mille quatre cent seize	3.416

Les souscripteurs sont représentés par Madame Géraldine Vinciotti, prénommée, et Monsieur Marco Lagona, prénommé, mandataires de la société SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu de trois procurations sous seing privé, qui resteront annexées au présent acte.

Les nouvelles actions sont toutes libérées par apport en espèces de EUR 341.600,- (trois cent quarante et un mille six cents Euros), preuve en ayant été rapporté au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation du capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1) comme suit:

En anglais:

«Art. 3. (1st paragraph).

The corporate capital is set at four hundred thousand euros (400,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

En français:

«Art. 3. (alinéa 1^{er}).

Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille cinq cents (5.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Lagona, P. Feller, G. Vinciotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 145S, fol. 55, case 8. – Reçu 3.416 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2004.

P. Bettingen.

(092417.3/202/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

P.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2004.

P. Bettingen.

(092419.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2004.